

Enseignants et agents territoriaux coopèrent au quotidien dans les écoles maternelles, ce binôme est essentiel au fonctionnement de la classe. La complémentarité de leurs missions contribue au bon développement de l'enfant et à la réussite des élèves.

Travailler en synergie avec les Atsem

La coopération nécessaire avec les parents et responsables légaux des élèves implique l'ensemble de la communauté éducative, au sein de laquelle les Atsem ont un rôle majeur à jouer. Aux côtés des professeurs des écoles, les Atsem sont des figures d'attachement importantes pour les élèves, et participent activement à leur sécurité matérielle et affective. Leurs compétences contribuent pleinement au bien-être des élèves et à la mise en œuvre des activités dans la classe. (circulaire de rentrée note de service n° 2019-087 du 28-5-2019)

Des compétences en complémentarité :

Professeur des écoles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement.	Réconforter et écouter les enfants. Préparer matériellement les activités scolaires.
Organiser le travail de la classe.	Aider à l'encadrement des activités.
Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école.	Accueillir les enfants et leurs familles.
Participer à la vie de l'école.	

Aider les enfants dans les tâches quotidiennes pour répondre à leurs besoins.



Être disponible, écouter, rassurer et reconforter les enfants, les aider à acquérir l'autonomie, partager équitablement son temps auprès de chaque enfant.



L'Agent territorial participe avec la communauté éducative à la vie collective et à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.



Les différences de statut ou de fonction ne traduisent ni ne légitiment une inégale dignité des personnes et de leur métier.

V Bouysse,
Inspectrice Générale
de l'Éducation Nationale

Rôles et places de chacun sur les différents temps scolaires :

	Rôle et place de l'enseignant	Rôle et place de l'agent territorial	Rôle et place commune	Outils possibles
L' accueil	« Organisateur » de l'accueil, l'enseignant contribue à développer et encourager diverses modalités de relations avec les familles.	L'agent territorial oriente les parents vers l'enseignant pour toute question relative à la pédagogie. Il renseigne les parents dans le domaine qui le concerne (soins, sieste, temps périscolaire...). En accord avec l'enseignant, il peut également être le relais des informations de l'école.	L'accueil de l'enfant s'effectue conjointement par l'enseignant et l'agent territorial.	Emploi du temps précis (place de l'agent territorial, ouverture des portes, services...) 
Préparation matérielle des activités	La pédagogie est la compétence de l'enseignant. Il est responsable de sa mise en œuvre : l'enseignant organise les activités.	L'agent territorial prépare l'éveil au goût, remet en ordre les lieux après une activité, range et entretient le matériel éducatif.	L'enseignant planifie avec l'agent territorial la préparation nécessaire aux activités.	Fiche d'organisation matérielle à la semaine (Outil A , page 4)
Les ateliers	L'enseignant est responsable de sa classe et des enfants pendant le temps scolaire. Il est responsable de la conception et de la mise en œuvre des activités pédagogiques Il présente le travail aux enfants en présence de l'agent territorial.	L'agent territorial peut, après que l'enseignant lui ait explicité, mettre en œuvre un travail pédagogique déjà préparé. 	L'activité peut être évaluée par l'agent territorial ou l'enseignant après concertation. Faire un bilan des réussites des enfants à la fin de l'atelier pris en charge par l'agent territorial	Fiche « les conditions de réussite d'un atelier confié à l'agent territorial »
Activités physiques	L'enseignant prépare le matériel nécessaire à la séance (ateliers, parcours, jeux, etc.). Il sécurise le matériel. Tous deux contribuent à assurer la sécurité affective des enfants tout en laissant ces derniers prendre des risques mesurés et nécessaires dans les activités motrices proposées.	En concertation avec l'enseignant, il encadre les activités.	Le binôme assure la sécurité des élèves et entretient la motivation. L'enseignant et l'agent territorial partagent les tâches d'organisation de mise et remise en place des matériels lourds et/ou encombrants.	Fiche d'atelier avec critères de réussite. Plan des parcours.
Temps Periscolaires	Accueil, restauration, activités péri-éducatives, etc. Echange d'informations Familles-ATSEM-PE. Ils assurent collégialement le transfert de responsabilité. L'agent territorial assure la cohérence entre les différents temps de l'enfant.		Tous deux sont garants d'une transition douce et sécurisée pour l'enfant, en relation avec les familles.	Listes des enfants concernés Cahier de liaison. Communication orale.

	Rôle et place de l'enseignant	Rôle et place de l'agent territorial	Rôle et place commune	Outils possibles
Sieste	L'enseignant définit les modalités d'organisation de la sieste.	L'agent territorial favorise l'endormissement des enfants : il instaure un climat détendu, propice au repos et au réveil échelonné pour tenir compte du rythme de chaque enfant. Il est chargé de la surveillance du dortoir (à moduler selon la charte municipale si elle existe).	Dans la mesure du possible (si l'enseignant n'est pas en charge d'un autre groupe d'enfants), l'enseignant et l'agent territorial aident au déshabillage et au coucher puis au lever et à l'habillage des enfants. Ils se concertent sur leurs rythmes et leurs besoins. Ils contribuent ainsi à l'apprentissage de l'autonomie.	Cahier de liaison PE-ATSEM Observables « temps de sieste » Informations sur le sommeil de l'enfant.
Surveillance de cours	L'enseignant doit surveiller les cours et les aires de jeux		Le binôme PE-ATSEM peut assurer cette surveillance sous réserve du bon déroulement des autres tâches. (voir charte)	Tableau de service
Participation à la vie de l'école dont les sorties	L'enseignant (l'équipe enseignante) initie les moments festifs, organise les sorties scolaires et y associe l'agent territorial.	Sur le temps scolaire, l'agent territorial participe aux moments festifs et accompagne les élèves. Il aide à la bonne organisation et au bon déroulement de la fête ou de la sortie (Hors temps scolaire : il participe sur la base du volontariat et peut avoir la possibilité de récupérer ses heures.)	La qualité du climat s'appuie sur une collaboration et une communication au sein de la communauté éducative basée sur le respect, la discrétion et la réserve.	Outil B (page 4) Emploi du temps (restauration scolaire, services...) Quelques éléments de connaissance des documents de suivi des élèves à besoin éducatif particulier (P.A.I. / P.P.S. / P.P.R.E.)
Participation aux différents conseils et réunions	Le directeur initie les différents conseils. Il y invite les enseignants, les ATSEM (selon les ordres du jour). L'enseignant participe à ces conseils. L'enseignant organise la réunion de rentrée et y associe l'agent territorial.	L'agent territorial peut participer à la réunion de rentrée, à certains conseils des maîtres, conseils d'équipes éducatives, conseils d'école... (sur invitation du directeur, avec accord de la municipalité, possibilité de comptabilisation des temps de réunion sur le temps de service des ATSEM).	Temps d'échanges qui dépassent la simple transmission d'informations des uns envers les autres.	Charte des ATSEM de la municipalité lorsqu'elle existe.

Outil A

Semaine du 03/04/2018 au 06/04/2018

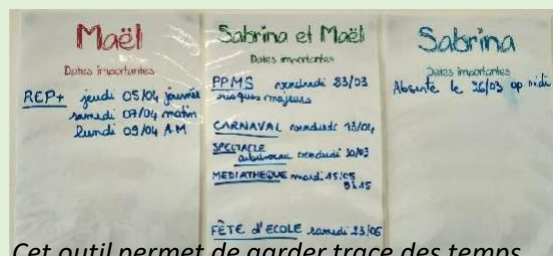
Organisation des ateliers pris en charge par l'atsem

	Atelier 1	Matériel à prévoir	Atelier 2	Matériel à prévoir
Lundi	TPS Peinture (fresque sur l'album Poul poule)	- bande de tapisserie - peintures (différentes nuances de vert, rouge) - éponges/ - spatules/rouleaux	PS rouge Enfermer les animaux dans des enclos (avec des fils, des bâtons, de la pâte à modeler)	- laine/lacets (perles) - bâtonnets en bois - pâte à modeler (à voir)
Mardi	TPS Associer des images identiques (animaux de la ferme)	- Fiche support - Etiquettes à découper	PS bleu Enfermer les animaux dans des enclos (avec des fils, des bâtons, de la pâte à modeler)	- laine/lacets (perles) - bâtonnets en bois - pâte à modeler (à voir)
Jeudi	TPS Coller des bandes de papier (verticalement/horizontalement) vers le quadrillage	- feuilles support - Bandes de papier de différentes couleurs et largeurs à découper - colle	TPS Perles (1 collier avec perles d'une seule forme)	- perles+ fils (préciser à chaque enfant la forme qu'il doit reconnaître)
Vendredi	TPS Bacs avec pinces des ateliers Montessori	- 1 bac par enfant (puis échanger)	TPS Mettre 1 œuf en dessous de chaque poule	- feuilles support - jetons
A prévoir	- Photocopier des animaux de l'histoire, les comptines de la période - Classer la feuille du mois de mars dans le journal de vie de classe de la période et le dessin du bonhomme dans le cahier du bonhomme.			

Outil B

Un espace commun sur lequel sont spécifiés :

les absences et les réunions prévues sur le temps de travail/ hors temps de travail, les moments festifs, les temps de formation sur le temps de travail... Pour l'enseignant, pour l'agent territorial, ainsi que les actions communes.



Cet outil permet de garder trace des temps

forts de l'organisation de la classe qui concernent l'agent territorial et l'enseignante, des contraintes et obligations personnelles ou professionnelles qui ont un impact sur le déroulement de la classe (formations, absences, réunions sur le temps scolaire...).

Propositions de temps et d'organisations spécifiques :

- La réunion de pré-rentree (1/2 journée commune) :
 - Elaboration d'un emploi du temps (temps d'animation, de préparation et d'entretien) entre l'enseignant et l'agent territorial (validation par le directeur et le service scolaire) : emploi du temps qui peut évoluer en cours d'année en fonction des besoins
 - Travail de concertation avec l'enseignant, le directeur, les partenaires chargés de l'encadrement des enfants : définir les règles de vies de la classe et de l'école à appliquer de même manière par tous les adultes qui s'occupent de l'enfant tout au long de la journée
 - Informations données sur le projet d'école, le projet de classe...
- Des échanges et concertations quotidiens, périodiques...
- Les équipes éducatives : participation ou a minima information sur les décisions prises
- La participation à la réunion de rentrée, à certains conseils des maîtres, réunions d'équipes éducatives... (sur invitation du directeur, avec accord de la municipalité)

Pour organiser une collaboration efficace, des temps de concertation doivent être organisés.

Des formations communes enseignant/ATSEM peuvent être mises en œuvre localement.

Être « associés » mais **pas forcément d'accord sur tout** : nous pouvons avoir **des connivences** mais aussi **des divergences** à régler avec l'autre, mais dans **le respect de chacun**. Une charte rédigée avec la participation de tous les acteurs peut aider à surmonter les difficultés.



Une fois, les places établies et la relation fondée, l'efficacité d'un tel duo permet à tous les acteurs de la classe de se sentir bien et d'avoir envie **d'avancer ensemble**.



→ Pour aller plus loin :

📖 Rapport de l'Inspection générale -

ATSEM - Enseignant : travailler ensemble, le partenariat ville-école en question, Thierry VASSE, Les clés du quotidien, Sceren CRDP Pays de Loire, mai 2011.

Les missions des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), juillet 2017

Vidéo Viviane Bouysse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/reussir-ensemble-en-maternelle-la-relation-enseignants-atsem.html>